

**INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE POUR LE MOIS DE MAI À REMETTRE EN MAIRIE POUR LE 26/04/24
ACCOMPAGNÉE DU PAIEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE DU MERCREDI**

NOM NOM NOM
 PRENOM PRENOM PRENOM
 CLASSE CLASSE CLASSE

SANS VIANDE
 SANS PORC

**** Inscription et paiement OBLIGATOIRES au préalable**

MAI SEMAINE		** Cantine		
		11h30 - 13h30		
		5,40 €	4,60 €	2,70 €
Judi	2			
Vendredi	3			
Lundi	6			
Mardi	7			
Lundi	13			
Mardi	14			
Judi	16			
Vendredi	17			
Mardi	21			
Judi	23			
Vendredi	24			
Lundi	27			
Mardi	28			
Judi	30			
Vendredi	31			

Tarif MATERNELLE

Tarif PRIMAIRE

Tarif P.A.I.

MAI MERCREDI		** Garderie		** Cantine			** Garderie			
		7H45 - 8h30	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30			13h30-15h	13h30-16h30	16h30-18h	16h30-19h
		1,50 €	5,30 €	5,40 €	4,60 €	2,70 €	3,30 €	5,30 €	3,30 €	5,30 €
Mercredi	15									
Mercredi	22									
Mercredi	29									

Montant à régler pour la restauration : € à l'ordre de Régie Périscolaire Marles-en-Brie

Montant à régler pour la garderie du mercredi : € à l'ordre de Régie Périscolaire Marles-en-Brie

Le montant à régler, de la cantine et de la garderie du mercredi, est cumulable en un seul paiement

Date et signature :

Touner la page SVP →→→

**PLANNING d'INSCRIPTION du LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI
pour la GARDERIE et l'ETUDE de MAI**

Inscription préalable obligatoire mais règlement à terme échu sur facture

MAI SEMAINE		Garderie Matin		Étude	Garderie CP	Garderie	Garderie Soir	
		7h-8h20	7h45-8h20	16h30-18h	16h30-18h	18h-19h	16h30-18h	16h30-19h
		3,30 €	1,50 €	2,30 €	3,30 €	2,30 €	3,30 €	5,30 €
Jeudi	2							
Vendredi	3							
Lundi	6							
Mardi	7							
Lundi	13							
Mardi	14							
Jeudi	16							
Vendredi	17							
Mardi	21							
Jeudi	23							
Vendredi	24							
Lundi	27							
Mardi	28							
Jeudi	30							
Vendredi	31							

PRIMAIRE

MATERNELLE

Date et signature :

Les menus sont disponibles sur la page Facebook de la municipalité et sur l'application CityAll

**Pour tout renseignement complémentaire
ou en cas de maladie, si votre enfant est inscrit aux services périscolaires,
contacter EXCLUSIVEMENT le secrétariat de la Mairie
au : 01.64.42.55.80 ou par mail : periscolaire@marles-en-brie.fr**

ATTENTION :

Quel que soit le motif de l'absence, tout repas décommandé moins de 48h (jour ouvré) reste dû.